



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/087/REG

SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

OBJET : REGLEMENTATION

Fêtes de fin d'année – Mise en place de chalets de Noël – Mise à disposition à titre onéreux.

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 juillet 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avait donné procuration : Jean-François GIRASCHI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la conseillère municipale délégué aux animations, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser le centre-ville pendant les fêtes de fin d'année, la Commune souhaite mettre à disposition à titre onéreux des chalets de bois et les implanter dans le cœur de ville de Porto-Vecchio.

Certains chalets seront utilisés pour y accueillir des animations de Noël organisées par la Commune. Un chalet sera réservé aux activités associatives.

Les autres chalets seront mis à disposition à titre onéreux à des commerçants et des artisans souhaitant vendre leurs produits.

Une catégorie de chalets est proposée à la mise à disposition à titre onéreux, pour la période du 13 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020.

- chalet : 600,00 €

Les modalités pratiques d'utilisation de ces chalets feront l'objet d'un règlement fixé par arrêté.

Il convient donc de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de ce dispositif, sur les tarifs de mise à disposition à titre onéreux de ces chalets et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions relatives à la mise à disposition à titre onéreux de chalets ainsi que sur tous documents y afférents, dans le cadre des fêtes de fin d'année avec chaque exposant.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services publics Industriels et Commerciaux du 29 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de mise à disposition à titre onéreux de chalets de Noël pendant les fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 : de fixer les tarifs de mise à disposition à titre onéreux des chalets pour la période du 13 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- o chalet : 600,00 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des conventions ainsi que tous documents y afférents relatifs à la mise à disposition à titre onéreux de chalets dans le cadre des fêtes de fin d'année avec chaque exposant selon le modèle ci-annexé.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes :

Dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Compte 6135 : locations mobilières

Recettes :

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Chapitre 7083 : locations diverses autres qu'immeubles.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

